

Les sortants de la Preparent : retour à l'emploi et mode de conciliation familiale

La prestation partagée d'éducation de l'enfant (Preparent) se substitue progressivement au complément de libre choix d'activité (Clca) depuis le 1^{er} janvier 2015. La durée de versement de la Preparent est conditionnée au partage de la prestation entre les deux membres du couple. Compte tenu de la faible proportion de partage, une enquête a été menée auprès des familles ayant accueilli un enfant en 2015 et ne bénéficiant plus de la Preparent en janvier 2018 afin de connaître leur organisation familiale et professionnelle avant l'entrée à l'école de leur benjamin.

Le mode de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle post Preparent est souvent dans la poursuite de l'organisation mise en place au cours des deux premières années de droit à la prestation. En effet, pour les bénéficiaires de la Preparent à taux partiel le maintien du temps partiel est très fréquent. Pour ceux à temps plein, 43 % d'entre eux n'ont pas repris d'activité professionnelle à l'issue de la prestation alors que 36 % ne travaillaient pas avant la naissance de leur enfant.

Concernant l'accueil de leur enfant, un quart des familles ne bénéficiant plus de la prestation à taux plein ont recours à un accueil en crèche et 19 % se tournent vers un-e assistant-e maternel-le.



Depuis la mise en place de la réforme de la Preparent, la durée de recours des familles mobilisant cette prestation est passée de 36 à 24 mois en raison d'une absence quasi généralisée de partage entre les deux parents, seule condition pour prolonger le droit jusqu'aux 36 mois du benjamin. Cette situation conduit à s'intéresser aux modes d'organisation des familles à l'issue de ces deux années, notamment durant la période précédant l'entrée à l'école pré-élémentaire. Une enquête a été menée auprès des familles qui ne perçoivent plus la prestation (encadré 1). L'objectif de cette étude est double. D'une part, elle permet de connaître la situation vis-à-vis de l'emploi de ces parents avant la naissance de leur enfant, pendant et après la perception de la Preparent. D'autre part, elle apporte également une connaissance sur les modes d'accueil utilisés pendant et après la perception de la prestation.

Pour les enfants nés en 2015, 55 000 familles bénéficient de la Preparent à taux plein et 59 000 à taux partiel. L'enquête pour sa part a interrogé ces deux populations. Leurs parcours et leurs caractéristiques sont présentés selon leur situation vis-à-vis de l'emploi et du mode d'accueil utilisé avant et après le bénéfice de l'allocation.

Avant la Preparent, 36 % des bénéficiaires à taux plein ne travaillaient pas

Avant la naissance de leur enfant, seulement 64 % des parents bénéficiaires de la Preparent à taux plein

occupaient un emploi (ou en congé maternité)¹. Parmi eux, le temps plein est la quotité travaillée la plus fréquente : elle concerne six personnes sur dix. Par ailleurs, 40 % exerçaient une activité à temps partiel dont un peu plus de la moitié pour un temps de 80 % et plus. Parmi ceux ne travaillant pas avant la naissance de leur enfant, 41 % étaient en congé parental, 9 % au foyer et 44 % au chômage (indemnisés ou non).

La moitié des bénéficiaires à taux plein reprennent une activité professionnelle après la perception de la Preparent

Dès qu'ils ne perçoivent plus la Preparent à taux plein, plus de la moitié des bénéficiaires (57 %)² ont une activité professionnelle. Cette proportion est moins importante qu'avant la prestation. Au total, la différence entre ceux qui ne travaillaient pas avant ou après la Preparent représente 7 % des bénéficiaires, soit 3 800 personnes. Après la Preparent, la moitié des parents (52 %) ont repris une activité professionnelle le mois suivant de la fin de la perception de l'allocation.

Lorsque les parents occupent à nouveau un emploi, 44 % le font à temps plein. La part pour ce volume horaire est donc réduite de 16 points relativement à la situation précédant le bénéfice de la Preparent à taux plein. À l'inverse, la reprise d'activité s'effectue davantage à temps partiel : par rapport à la période antérieure à la prestation, 6 points de plus de



parents sont à temps partiel, soit 18 % des bénéficiaires ayant repris une activité professionnelle.

Lorsqu'ils ne retravaillent pas (43 % des sortants du taux plein), 47 % des bénéficiaires sont au chômage (dont 28 % au chômage indemnisée), 39 % sont au foyer (23 %) ou en congé parental (16 %). Ces réponses traduisent une proximité différente vis-à-vis du marché du travail au sein de cette population puisque les personnes au foyer ne sont pas nécessairement immédiatement disponibles pour reprendre un emploi.

Au-delà de ces indicateurs d'ensemble, l'analyse des parcours individuels des bénéficiaires de la Prepare à taux plein indique que plus de 50 % d'entre eux ont repris un emploi avec la même quotité de travail qu'avant le bénéfice de la prestation. Il existe néanmoins des disparités selon la quotité travaillée avant la Prepare : parmi la cohorte de bénéficiaires travaillant à temps plein (38 % de l'ensemble des bénéficiaires à taux plein), 45 % reprennent le travail avec la même quotité, 24 % optent pour une activité à temps partiel et 31 % d'entre eux sont sans activité. Par ailleurs, 60 % des bénéficiaires à taux plein travaillant à temps partiel avant la Prepare (26 % de l'ensemble des bénéficiaires à taux plein) occupent un emploi à temps partiel après la prestation et 30 % ne retravaillent pas. Enfin, 64 % des bénéficiaires sans activité avant la Prepare (36 % de l'ensemble des bénéficiaires à taux plein) ne retravaillent pas après, 20 % occupent un emploi avec une quotité de travail supérieure ou égale à 80 % et 16 % sont à temps partiel pour une quotité inférieure.

73 % des bénéficiaires travaillaient à temps plein avant la Prepare à temps partiel, ils ne sont plus que 38 % après

Dans le cadre de la Prepare à taux partiel, deux montants de la prestation existent selon la quotité travaillée (encadré 2). Les trois quarts des bénéficiaires à taux partiel pour une quotité travaillée entre 51 et 80 % occupaient un emploi à temps plein avant la naissance de l'enfant. Ils ont donc réduit leur activité pour élever leur enfant. À l'issue de la Prepare, 39 % d'entre eux ont repris une activité à temps plein et 51 % sont à temps partiel d'au moins 80 %.

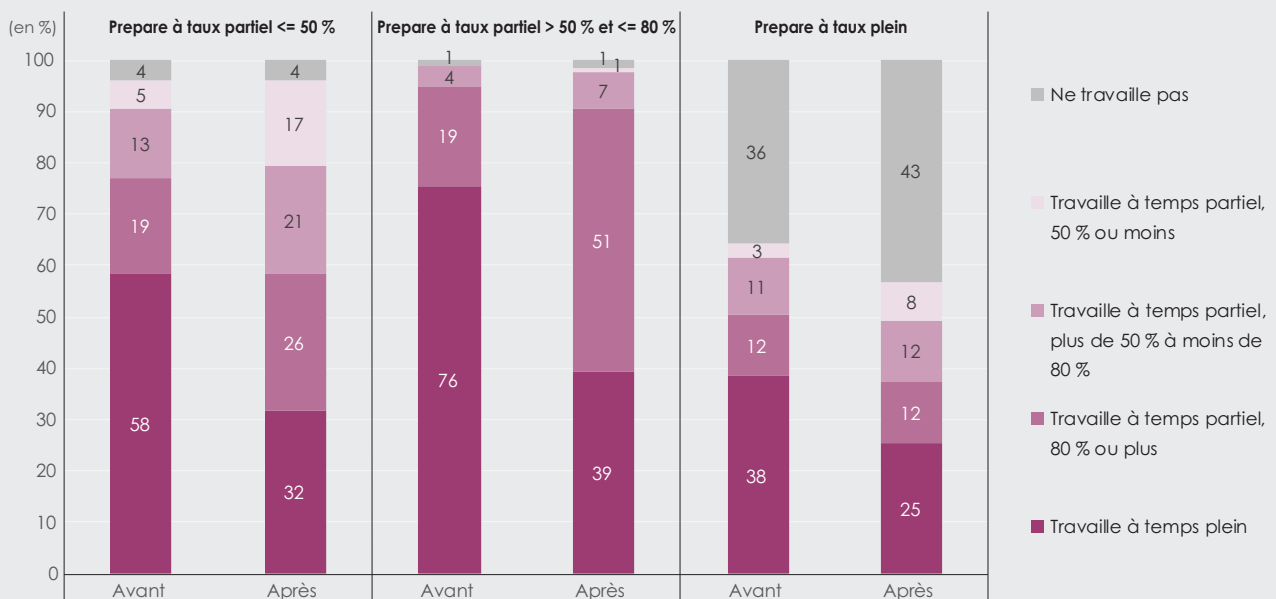
Méthodologie

Une enquête a été menée auprès des familles bénéficiaires de la Prepare en décembre 2016 au titre de leur enfant né en 2015 et ne percevaient plus la prestation en janvier 2018. Plus de 100 000 familles ont été contactées par internet et 750 par téléphone. La passation par téléphone sert de référence pour la pondération des résultats de l'enquête en ligne. Le taux de réponses de cette étude est d'environ 15 %. Une stratification a été élaborée pour prendre en compte le type de Prepare versée (taux plein/taux réduit), le recours à un complément mode de garde (Cmg) en même temps que la prestation et le niveau de revenu de la mère avant de la percevoir. L'enquête porte sur les situations vis-à-vis de l'emploi avant et après la Prepare ; les solutions d'accueil retenues pendant et après la prestation.

Les bénéficiaires à temps partiel (8 % au total) pour une activité inférieure ou égale au mi-temps ont pour la plupart réduit leur activité professionnelle au moment de la Prepare (91 % d'entre eux). En revanche, à l'issue de la prestation, seulement un tiers de ces bénéficiaires reprennent une activité à temps plein, 17 % poursuivent leur activité à temps partiel pour une quotité inférieure au mi-temps et 47 % des familles reprend un emploi à temps partiel supérieur au mi-temps.

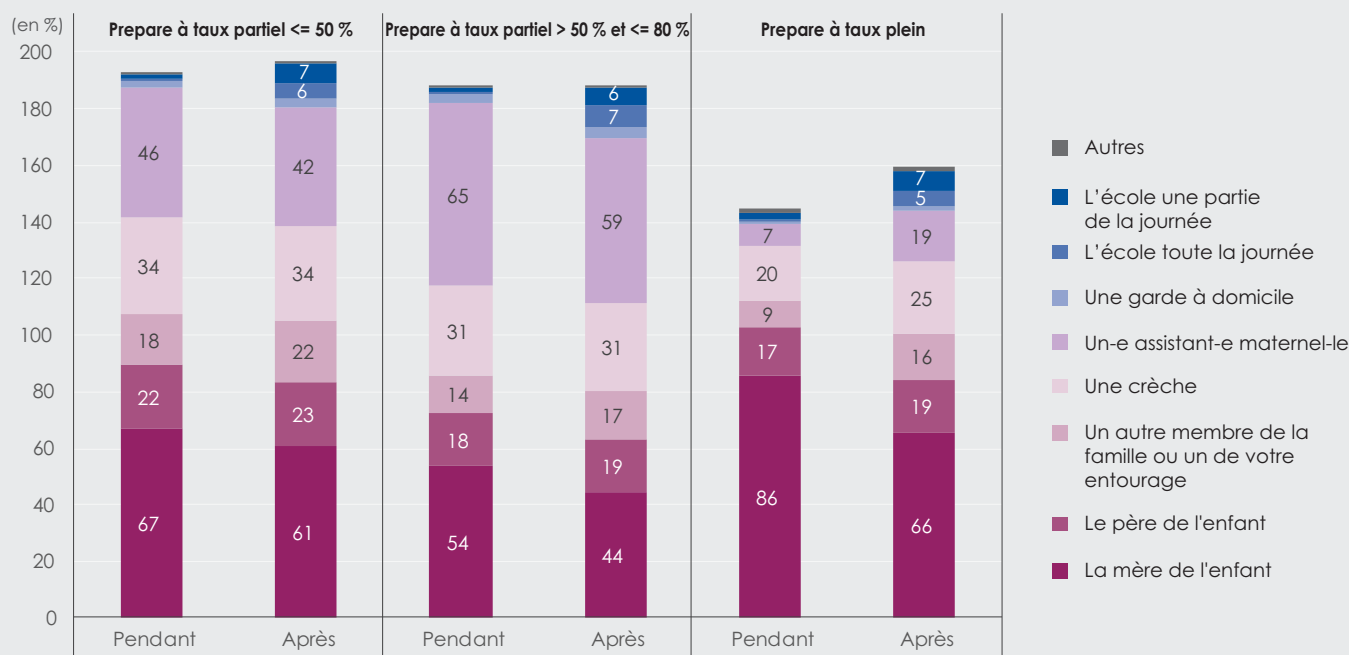
L'analyse des parcours individuels des bénéficiaires à taux partiel permet de mettre en avant de grandes catégories de trajectoires professionnelles. Avant la Prepare à temps partiel, 92 % des bénéficiaires travaillaient avec une quotité supérieure ou égale à 80 %. Après la prestation, 89 % de ces mêmes bénéficiaires ont repris une activité professionnelle avec cette même tranche de quotité de travail. Enfin parmi les 10 % de familles dont la trajectoire d'emploi est modifiée, 52 % des bénéficiaires qui travaillaient à temps plein avant la Prepare diminuent leur quotité de travail après la prestation. Dans 85 % des cas, c'est un passage du temps plein à un temps partiel supérieur ou égal à 80 %.

Graphique 1 - Répartition des bénéficiaires de la Prepare (taux plein ou partiel) selon la quotité travaillée avant et après la perception de la prestation pour leur enfant né en 2015



Source : Cnaf - enquête Embleme, deuxième phase. Champ : France entière, répondants bénéficiaires de la Preprepare en décembre 2016 ne percevant plus la prestation en janvier 2018 [familles ayant au moins deux enfants à charge, y compris celles monoparentales (5 % des répondants)].

Graphique 2 - Répartition des bénéficiaires de la Prepare (taux plein ou partiel) selon leur déclaration du ou des mode-s d'accueil utilisé-s pendant et après la perception de la prestation pour leur enfant né en 2015



Source : Cnaf - enquête Embleme, deuxième phase. **Champ :** familles percevant la Preprepare en décembre 2016, ne bénéficiant plus de la Preprepare en janvier 2018 dont le benjamin est né en 2015 France entière, (familles ayant au moins deux enfants à charge). **Lecture :** plusieurs réponses possibles.

Les autres cas représentent des reprises d'activité dont les quotités sont supérieures à celle de travail occupé avant la Preprepare.

Les bénéficiaires sans emploi à la fin de la Preprepare, oscillent entre contraintes de conciliation et souhait de s'occuper de son enfant jusqu'à ses 3 ans

Parmi les bénéficiaires à taux plein n'ayant pas repris d'activité professionnelle, 61 % ont effectué des démarches pour trouver un emploi. Les trois quarts d'entre eux se sont confrontés à une ou plusieurs difficultés. Pour les trois quarts d'entre eux, les horaires de travail proposés n'étaient pas compatibles avec la vie de famille. Il en est de même pour le temps de trajet pour presque la moitié d'entre eux. De plus, ils ne pouvaient pas réaliser toutes les démarches nécessaires parce qu'ils gardaient leurs enfants pour la moitié d'entre eux.

À l'inverse, 39 % des bénéficiaires n'ayant pas repris d'activité professionnelle, n'ont pas effectué de démarches pour retrouver un emploi. Parmi les raisons proposées, le souhait de s'occuper de son enfant jusqu'à ses 3 ans est celle citée pour 78 % d'entre eux.

Les bénéficiaires conservent l'activité professionnelle réduite ou cessée au moment de la Preprepare

À l'issue de la Preprepare à taux plein, 43 % des bénéficiaires ne retravaillent pas alors qu'ils n'ont plus de soutien monétaire *via* la Preprepare. De même, les bénéficiaires de la prestation à taux partiel maintiennent leur emploi à temps partiel. Globalement à l'issue de la Preprepare à taux plein ou à taux partiel, 67 % des parents ont une activité réduite ou cessée par rapport à la quotité de travail avant la perception de la Preprepare.

Le recours à un-e assistant-e maternel-le pour les bénéficiaires de la Preprepare à taux plein reprenant une activité augmente de 20 points

Pendant la perception de la Preprepare à taux plein, près de 30 % des familles ont déjà recours à un mode d'accueil formel pour leur enfant : 20 % des familles utilisent une crèche et 7 % font appel à un-e assistant-e maternel-le (graphique 2).

À l'issue de la perception de la Preprepare à taux plein, l'usage de ces deux modes d'accueil est plus important : un quart des familles utilisent la crèche et 19 % choisissent un-e assistant-e maternel-le. Plus spécifiquement, pour les 37 % des familles reprenant une activité avec une quotité de travail supérieure à 80 %, le recours à un-e assistant-e maternel-le augmente de 20 points, celui à un établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) de 10 points.

A contrario, aucun changement n'est à noter pour les 43 % de bénéficiaires sans activité professionnelle à l'issue de la Preprepare. Après la prestation à taux plein, environ 14 000 familles confient leur enfant à une crèche et 10 000 familles font appel aux assistant-e-s maternel-le-s.

ENCADRÉ 2

La prestation partagée d'éducation de l'enfant

La Preprepare est versée aux familles avec un enfant de moins de 3 ans (n'ayant accueilli un nouvel enfant depuis janvier 2015), dont l'un des parents au moins a cessé son activité professionnelle ou travaille à temps partiel (80 % d'un temps complet au maximum). Il est perçu par le parent concerné s'il vérifie les conditions d'activité antérieures requises, à savoir justifier de huit trimestres de cotisations vieillesse dans les deux ans (si un enfant à charge), dans les quatre ans (si deux enfants à charge), ou cinq ans (si au moins trois enfants à charge). Son montant est forfaitaire et dépend uniquement de la quotité travaillée : 0 % (taux plein), 50 % ou moins / 51-80 % (taux partiel).

Montants de la Preprepare en 2019 :

- en cas de cessation totale d'activité : 397,21 euros par mois ;
- en cas d'activité à taux partiel :
 - 256,77 euros par mois pour une durée de travail inférieure ou égale à un mi-temps ;
 - 148,12 euros par mois pour une durée de travail comprise entre 51 % et 80 %.

Par ailleurs, lorsque les parents recourent à l'un de ces deux modes d'accueil, ils le font pour des durées plus longues (graphique 3). Alors que 37 % des familles combinaient la Prepare à taux plein et un usage de la crèche de moins de 10 heures, à l'issue de la prestation, elles ne sont plus que 21 % à utiliser ce faible nombre d'heures. De même, les consommations horaires les plus importantes (plus de 30 heures) représentent 34 % des usages après la Prepare contre 14 % pendant la prestation.

Concernant le recours aux assistant-es maternel-les, des différences apparaissent également mais les écarts de consommation horaire sont moindres. En effet, alors que les familles y recourant pour moins de 10 heures représentent 18 % du total de celles pendant la Prepare à taux plein, elles ne sont que 9 % après. À l'inverse, les parents faisant appel à un-e assistant-e-maternel-le pour plus de 30 heures sont plus nombreux après la Prepare à taux plein que pendant.

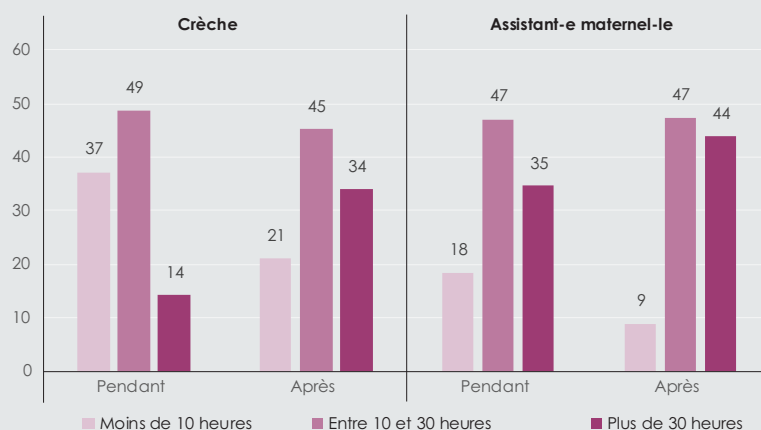
Enfin, à l'issue de la Prepare à taux plein, les bénéficiaires font davantage appel à leur entourage pour l'accueil de leur enfant (16 % à un autre membre de la famille contre 9 % pendant la perception de la prestation).

Peu de changement dans l'organisation de l'accueil de l'enfant pour les familles ne percevant plus la Prepare à taux partiel

Globalement, les recours aux modes d'accueil sont souvent les mêmes avant et après le bénéfice de la prestation à taux partiel³. En effet, la quotité travaillée avant et après la Prepare est très proche pour ces familles.

Pendant et après la Prepare, les bénéficiaires à taux partiel inférieur ou égal au mi-temps optent plus souvent pour un recours à un-e assistant-e maternel-le. Ils sont en effet plus de quatre familles sur dix concernées par ce mode d'accueil formel. Cette proportion est stable avant et après la Prepare, indiquant peu de changements dans l'organisation de l'accueil de l'enfant. En moyenne, le volume horaire hebdomadaire augmente de 2 heures en fin de Prepare, en cohérence avec la faible modification des quotités travaillées. Les parents pour une activité comprise entre 51 et 80 % privilégient également un-e assistant-e maternel-le. Plus de six familles sur dix utilisent ce mode d'accueil pendant et après la Prepare. Le nombre d'heures de recours varie peu.

Graphique 3 - Répartition des bénéficiaires de la Prepare à taux plein selon le nombre d'heures hebdomadaires utilisées par les modes d'accueil pendant et après la perception de la prestation pour leur enfant né en 2015



Source : Cnaf - enquête Embleme, deuxième phase. Champ : familles percevant la Prepare en décembre 2016, ne bénéficiant plus de la prestation en janvier 2018 dont le benjamin est né en 2015 France entière, (familles ayant au moins deux enfants à charge).

Peu de tension sur les modes d'accueil en sortie de Prepare

En termes de surcroît de demande adressée aux modes d'accueil formels, la réduction de la durée de perception de la Prepare a eu des effets limités : + 2 800 enfants accueillis en crèche et + 6 600 chez un-e assistant-e maternel-le – sur 55 000 familles sortant de la Prépare à taux plein. À l'inverse, après la Prepare à taux partiel, 7 % des familles (3 400) renoncent à leur assistant-e maternel-le préférant probablement la scolarisation (+ 10 %). Le recours à une crèche est indiqué par 4 % des familles (+ 2 000) de plus après la Prepare à taux partiel.

Au total, la réduction de durée de perception de la Prepare de 36 à 24 mois s'est traduite par un surcroît de recours aux places d'accueil formel limité : environ 5 000 familles de plus mobilisent une place en crèche et environ 3 300 occupent une place supplémentaire chez un-e assistant-e maternel-le.

Claire Laporte ■

Cnaf - Dser

■ Notes

(1) Pour percevoir la Prepare, il n'est pas nécessaire d'occuper une activité professionnelle avant la naissance de leur enfant, les conditions d'éligibilité sont décrites dans l'encadré 2 sur la Prepare.

(2) La reprise d'activité a lieu plus d'un an après la fin de perception de la Prepare pour 6 % des familles.

(3) Il convient de noter une sous-déclaration des parents eux-mêmes en tant que mode d'accueil. En effet, parmi les bénéficiaires à temps partiel de 51 % à 80 %, seulement 54 % des mères déclarent constituer l'un des modes d'accueil de leur enfant. Cette sous-déclaration est également visible pour les bénéficiaires à taux plein mais dans une moindre mesure (86 % des mères se déclarent solution d'accueil de leur enfant).

■ Pour en savoir plus

- Bérardier M., Laporte C., Nicolas, 2017, Les évolutions récentes des recours aux différents modes d'accueil, *Dossier d'études*, n° 192.
- Hcfea, 2019, Voies de réforme des congés parentaux dans une stratégie globale d'accueil de la petite enfance, *Rapport du Conseil de la famille*.
- Laporte C., Legendre E., 2018, Bilan de la Prepare : Une prestation moins utilisée, rarement partagée et toujours peu attractive auprès des pères, *l'e-ssentiel*, n° 183.
- Site Open Data des Allocations Familiales : <http://data.caf.fr/site/>

Directeur de la publication
Vincent Mazauric
Directeur de la publication délégué
Bernard Tapie
Rédactrice en chef
Lucienne Hontarredé
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75 685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769